



LISTE DES DELIBERATIONS – Page 1

(Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales)

Conseil municipal Du jeudi 29 février 2024 – 18 h 30

N° DÉLIBÉRATIONS	LIBELLÉ	VOTE
	Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 27 novembre 2023.	<i>Adopté à l'unanimité</i>
	Relevé des décisions municipales prises en vertu des pouvoirs délégués par le Conseil municipal (décisions n°35/2023 à 39/2023 et n°01/2024).	<i>Prend acte</i>
2024-001 (Rapport n° 1)	Composition des commissions municipales – Modification de la composition du CCAS.	<i>Adopté à l'unanimité</i>
2024-002 (Rapport n° 2)	Changement définitif du lieu de réunion des Conseils municipaux de la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne.	<i>Adopté à l'unanimité</i>
2024-003 (Rapport n° 3)	Marchés publics – Constitution d'un groupement de commandes avec la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne et la ville de Grasse pour l'achat de fourniture de produits d'entretien.	<i>Adopté à l'unanimité</i>
2024-004 (Rapport n° 4)	Désignation du référent déontologue pour les élus.	<i>Adopté à l'unanimité</i>
2024-005 (Rapport n° 5)	Cimetière communal : rétrocession de concession de caveau.	<i>Adopté à l'unanimité</i>
2024-006 (Rapport n° 6)	Organisation du temps scolaire dans le groupe scolaire Maxime COULLET.	<i>Adopté à l'unanimité</i>
2024-007 (Rapport n° 7)	Convention de gestion en flux des droits de réservation des logements sociaux – Approbation et autorisation de signature.	<i>Adopté à l'unanimité</i>
2024-008 (Rapport n° 8)	CAPG - Modification des attributions de compensation 2023 (CLECT).	<i>Adopté à l'unanimité</i>
2024-009 (Rapport n° 9)	CAPG - Modification des attributions de compensation 2024 (CLECT).	<i>Adopté à l'unanimité</i>
2024-010 (Rapport n° 10)	Autorisation du Maire de signer un accord de prise de possession et d'acquisition foncière.	<i>Adopté à l'unanimité</i>
2024-011 (Rapport n° 11)	Présentation des cartographies délimitant les zones d'accélération des énergies renouvelables.	<i>Adopté à l'unanimité</i>
2024-012 (Rapport n° 12)	Renoncement à l'acquisition des emprises foncières liées à l'emplacement réservé SP 2.	<i>Adopté à l'unanimité</i>